

En plus de certaines initiatives d'envergure provinciale, la Division de la santé surveille les initiatives locales de santé publique par l'intermédiaire de son Bureau des services locaux de santé. La province est divisée en unités sanitaires et en circonscriptions d'infirmières de la santé publique, comprenant chacune plusieurs circonscriptions scolaires. Dix des 18 unités sanitaires projetées fonctionnent déjà et mettent en œuvre un programme général de santé. Il existe dans les régions isolées des circonscriptions sanitaires, commises à des infirmières de la santé publique et à des inspecteurs sanitaires, appelées à être remplacées plus tard par des unités sanitaires. Vancouver et Victoria ont leur propre service de santé, tandis que certains autres centres ont des médecins sanitaires à temps partiel. À part ces exceptions, tout le personnel régional de la santé publique relève du ministère provincial. À peu près 94 p. 100 de la population de la province a à son service un personnel sanitaire qualifié qui travaille à temps plein.

Les services généraux de santé publique fonctionnent dans toutes les unités sanitaires et les régions non organisées. Des cliniques antituberculeuses, fixes et mobiles, assurent des services gratuits de diagnostic et de consultation à tous les résidents; des cliniques antivénériennes, fonctionnant à temps plein à Vancouver et à temps partiel dans les unités sanitaires, assurent gratuitement des services de diagnostic et de traitement: là où il n'y a pas de clinique, le ministère de la Santé rétribue les médecins qui traitent les malades indigents; des cliniques d'hygiène maternelle et infantile, qui assurent des services d'immunisation et de renseignements sur l'hygiène prénatale et postnatale, sont dirigées par les infirmières de la santé publique. Plusieurs sections spécialisées de la Division de la santé fournissent des services de consultation et d'orientation au personnel régional, à d'autres ministères et aux organismes officiels et bénévoles. Il existe des laboratoires subsidiaires dans diverses parties de la province, et le Service des laboratoires distribue gratuitement des agents immunisants aux médecins, officiers de santé et infirmières de la santé publique. Le programme d'hygiène mentale a récemment été amplifié. La clinique de psychomédecine Crease a été inaugurée à Essondale en 1949 et fonctionne comme centre de recherches et de traitement actif.

Sauf pour les deux zones métropolitaines qui reçoivent des subventions fédérales spéciales en vertu de dispositions antérieures, à peu près le tiers des services de santé est défrayé par les circonscriptions locales et le reste, par la province.

Les institutions de soins hospitaliers pour les tuberculeux et les malades mentaux et les infirmeries provinciales pour les personnes souffrant d'une infirmité qui les rend invalides sont dirigées par le gouvernement provincial; les indigents y sont hospitalisés aux frais du public.

Les soins hospitaliers sont accessibles à tous les résidents en vertu du programme obligatoire de paiement anticipé administré par la Commission de l'assurance-hospitalisation. Le programme est financé par des primes annuelles au montant, en 1950, de \$21 pour une personne seule et de \$33 pour une personne ayant une ou plusieurs personnes à sa charge, et par des contributions provinciales et municipales.

Tous les soins chirurgicaux, médicaux et obstétriques sont assurés aux assistés sociaux et aux personnes à leur charge qui sont également protégées en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et dont la cotisation est payée par la province.